



## ESOP 2019



L' actionnariat salarié



Airbus Helicopters

## Avertissement

L'auteur n'étant pas un professionnel de la finance, il décline toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'inexactitudes qui pourraient apparaître dans ces lignes. Avant toutes opérations d'investissement, veuillez faire valider votre projet par un professionnel.

Les analyses et conclusions que vous pourrez trouver sont tirées de l'étude des performances passées et ne sauraient être extrapolées pour anticiper le futur et ne sont en aucun cas une incitation à l'investissement.

La fiscalité étant particulièrement évolutive et changeante, l'ensemble des calculs présentés ici prend en compte des taux de prélèvement moyens afin de pouvoir en extrapoler une tendance générale.



## Lexique

ESOP	Employee Stock Ownership Plan
PEG	Plan Epargne Groupe
FCPE	Fonds Communs de Placement d'Entreprise
URSSAF	Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
PFU	Prélèvement Forfaitaire Unique
TMI	Tranche Marginal d'Imposition
CSG	Contribution Sociale Généralisée
CRDS	Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale



## Table des matières

1	Introduction .....	6
2	Définitions et caractéristiques de l'ESOP AIRBUS .....	7
2.1	Action .....	7
2.2	Augmentation de capital .....	7
2.3	Plan d'actionnariat salarié (ESOP) .....	8
2.4	Dividendes et droit de vote .....	8
2.5	Dividendes .....	9
2.6	Droit de vote .....	10
2.7	Action ou Fond Commun de Placement Entreprise (FCPE) .....	11
2.8	Fond Commun de Placement en Entreprise (FCPE) ESOP AIRBUS .....	12
2.9	Actions AIRBUS en direct.....	14
2.10	Marché primaire et secondaire .....	15
2.11	Cours de l'action .....	16
3	Fonctionnement de l'ESOP .....	17
3.1	Création du plan.....	17
3.2	Souscription à l'augmentation de capital 2018.....	18
3.3	Émission des nouvelles actions.....	20
3.4	Avantage en nature .....	21
3.4.1	Actions achetées en direct .....	22
3.4.1	Actions achetées au travers du PEG .....	23
3.5	Coût et prix de revient pour l'employé .....	24
3.6	Fiscalité.....	27
3.6.1	Actions détenues en direct .....	27
3.6.2	Actions détenues au travers du FCPE ESOP AIRBUS PEG .....	29
3.7	Etude de cas en fonction du cours de bourse de l'action .....	30
3.7.1	Action en direct .....	30
3.7.2	FCPE ESOP AIRBUS PEG .....	31
3.8	Dividendes .....	32
3.8.1	Action en direct .....	33
3.8.2	FCPE ESOP AIRBUS PEG .....	34
4	Analyse .....	35
4.1	Comparaison ESOP 2018 action en direct / ESOP FCPE PEG.....	35
4.2	Cas d'un employé ayant participé à tous les ESOP sur les 5 dernières années .....	36
4.3	Cas d'un employé espérant faire un « coup » en bourse.....	38

5	Conclusion .....	40
6	Caractéristiques de l'ESOP 2019 .....	42
7	Annexes .....	43
7.1	Historique ESOP .....	43
7.2	Sources.....	44

# ESOP AIRBUS

**ESOP: Employee Stock Ownership Plan (Plan d'actionnariat salarié)**

## **1 Introduction**

<sup>1</sup> *L'actionnariat salarié est un dispositif qui vise à faire entrer durablement les salariés d'une entreprise dans le capital de cette dernière. Il s'agit d'un dispositif relativement ancien de conciliation des intérêts du capital et du travail, initié en France par le Général de Gaulle.*

<sup>2</sup> *Les dispositifs de l'actionnariat salarié permettent d'acquérir des actions dans des conditions préférentielles : rabais sur les prix (décote) ; complément versé par l'entreprise (abondement) ; étalement de paiement ; avantages fiscaux.*

*L'actionnariat salarié répond ainsi à deux grands types de motivations :*

***Réaliser un bon placement** pour son épargne, qui profite à la fois des résultats financiers de l'entreprise, des aides fiscales et de celles de l'entreprise. La durée de détention minimale imposée dans le cadre des Plan Epargne Groupe PEG (règle de 5 ans minimum, sauf cas de dérogations) est adaptée à un placement en titres financiers pour lequel une durée minimum de placement est conseillée. Il faut prendre garde cependant à respecter la règle d'or de la diversification de son patrimoine, notamment si l'épargne salariale constitue la principale – voire la seule – épargne, il ne faut pas la placer seulement en titres de son entreprise. Si celle-ci est pour une raison ou pour une autre en difficulté, on risque de perdre en même temps en tant que salarié et en tant qu'actionnaire.*

***Participer davantage à la vie de l'entreprise**, mieux comprendre sa stratégie et ses enjeux financiers, être associé comme actionnaire aux décisions, voire chercher à protéger son entreprise d'une prise de contrôle notamment par une société étrangère.*

*L'actionnaire salarié qui détient des actions de son entreprise en direct bénéficie des mêmes droits qu'un actionnaire ordinaire.*

*S'il détient des actions par l'intermédiaire d'un Fond Commun de Placement Entreprise (FCPE), son droit de vote des résolutions en Assemblée Générale, s'exerce indirectement par le Conseil de surveillance du FCPE*

*Les conditions d'accès au plan d'actionnariat salarié pour les employés (ancienneté dans l'entreprise ...) sont définies dans les documents diffusés lors de chaque ESOP.*

---

<sup>1</sup> <https://fr.wikipedia.org>

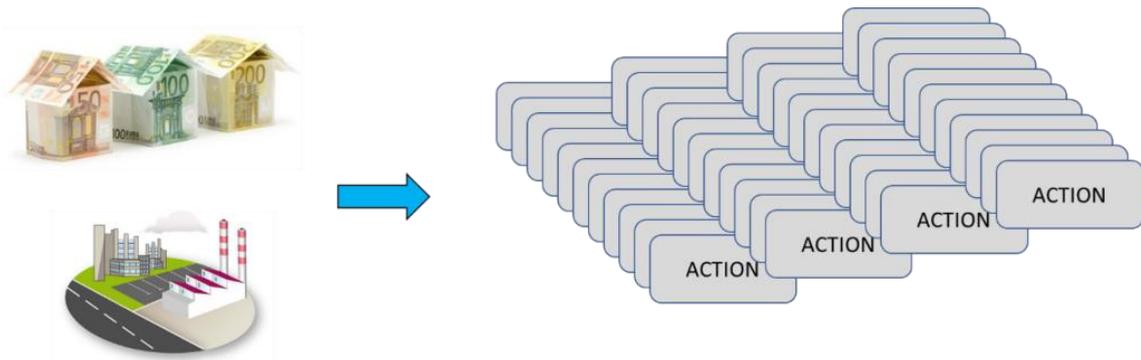
<sup>2</sup> <https://www.lafinancepourtous.com>

## 2 Définitions et caractéristiques de l'ESOP AIRBUS

### 2.1 Action

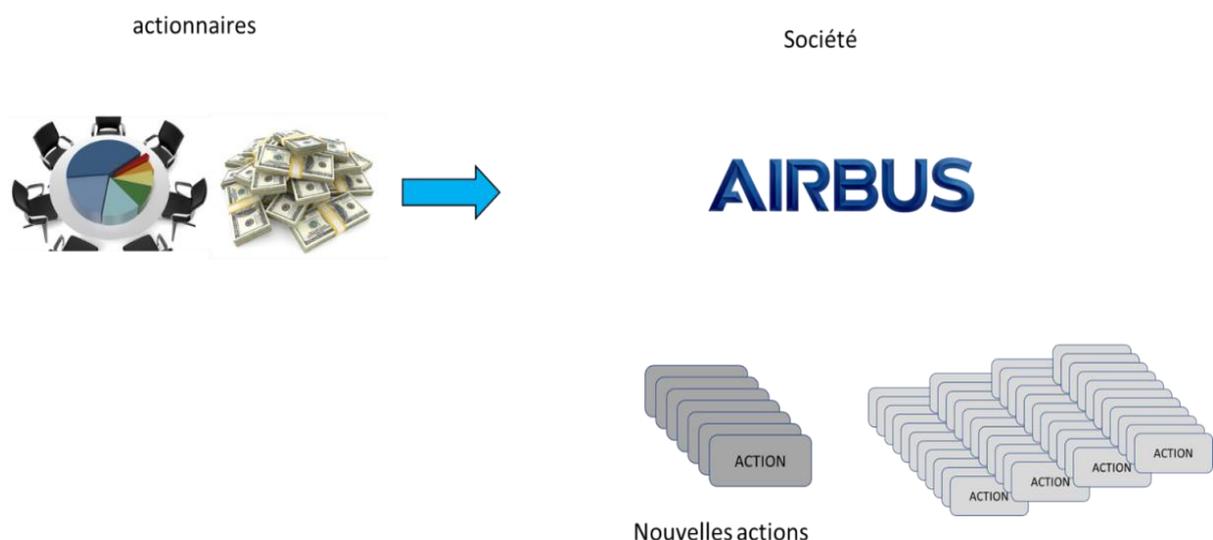
Une action est un titre de propriété délivré par une société (exemple AIRBUS SA) et constitue un titre de propriété sur une fraction du capital d'une entreprise.

Les actions sont émises en contrepartie des apports (financiers, industries, en nature, etc...) lors de la fondation de la société, ce qui permet de créer son capital social.



### 2.2 Augmentation de capital

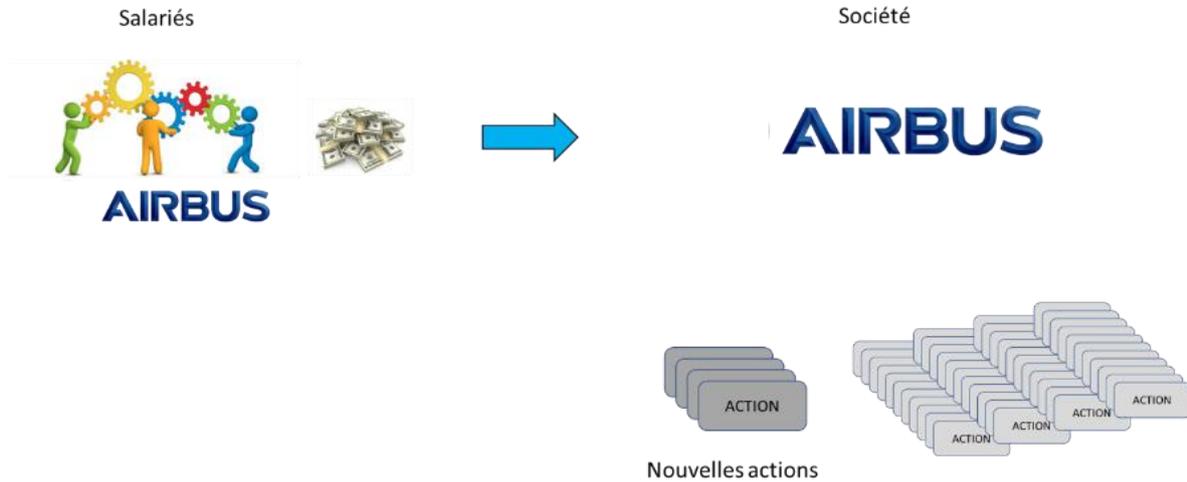
Pendant son existence, en cas de besoin de financement, la société peut émettre de nouvelles actions lors d'une augmentation de capital qui sera souscrite soit par les actionnaires existants soit par de nouveaux actionnaires.



Le prix d'émission est fixé par la société en fonction des conditions des marchés financiers.

### 2.3 Plan d'actionnariat salarié (ESOP)

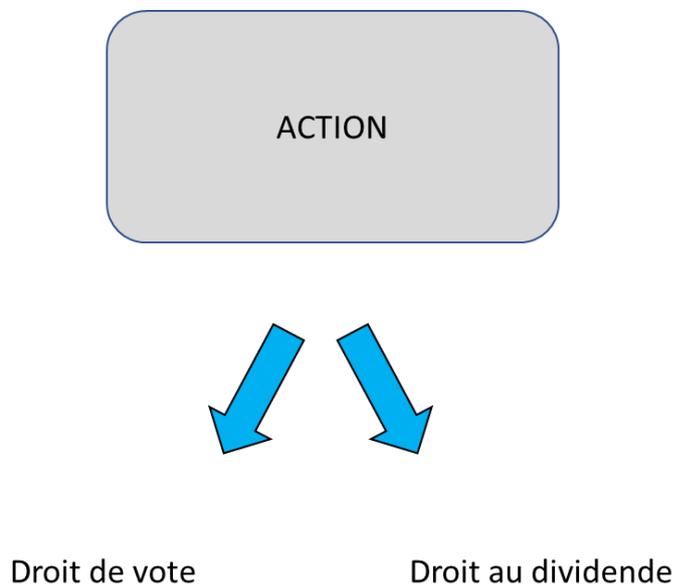
L'ESOP est une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise. Le but de cette augmentation n'est pas dû à un besoin de financement de l'entreprise (les montants sont insignifiants au vu de la capitalisation de l'entreprise, environ 0.4%) mais de favoriser l'actionnariat salarié.



Les conditions d'achat de ces actions au travers du plan ESOP sur le marché primaire par le salarié sont très intéressantes en comparaison de l'achat de l'action sur le marché secondaire (voir définitions plus bas).

### 2.4 Dividendes et droit de vote

L'action confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital, avec les droits qui y sont associés : intervenir dans la gestion de l'entreprise (droit de vote lors de l'assemblée générale de la société) et en retirer un revenu appelé dividende en fonction des résultats financiers de l'entreprise.



## 2.5 Dividendes

Les dividendes sont la partie des bénéfices nets d'une entreprise qui est distribuée aux investisseurs (actionnaires ...). Ces dividendes servent de rémunération des capitaux investis dans l'entreprise. L'entreprise définit et fait voter par ses actionnaires le montant des bénéfices distribués en dividende et le montant mis en réserve (pour de futur investissement par exemple) dans les comptes de l'entreprise.

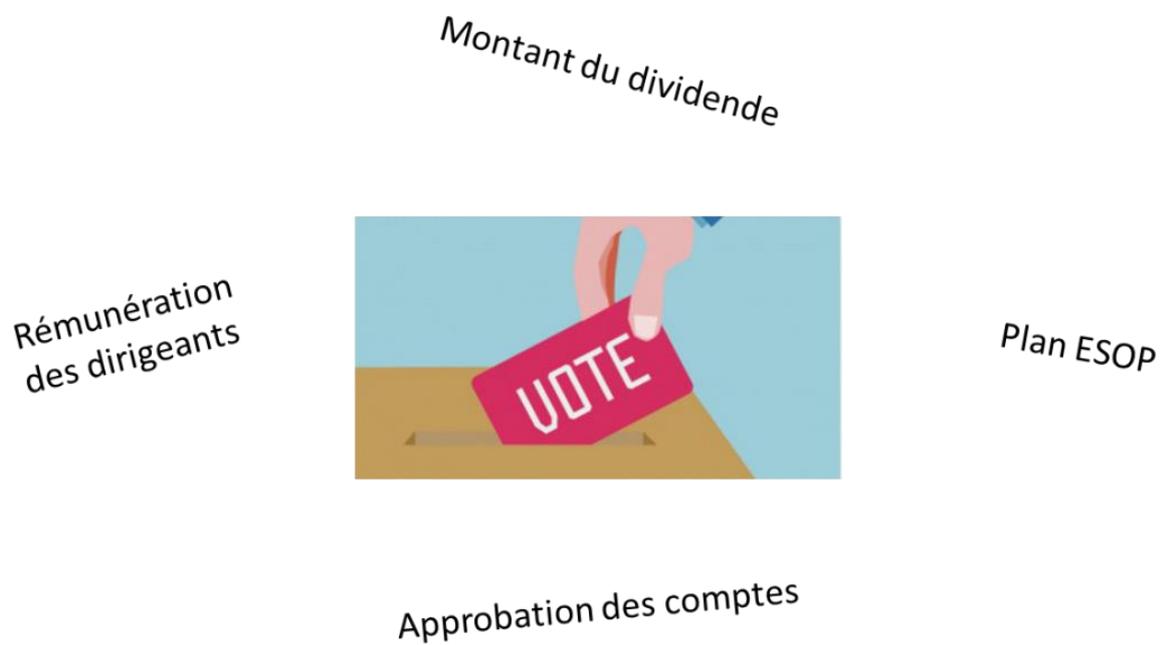
Le versement de dividendes est donc généralement lié aux bénéfices engrangés l'année passée.



## 2.6 Droit de vote

La possession d'une action de plein droit (non détenue au travers d'un support financier tel un FCP (Fond Commun de Placement)) permet de prendre part aux décisions importantes dans la vie de l'entreprise, qui se matérialise par le droit de vote aux assemblées générales.

Ces assemblées votent différentes résolutions comme l'approbation des comptes, la désignation des hauts dirigeants et leurs rémunérations, le montant du dividende versé, la mise en place d'un plan ESOP pour les employés, etc...



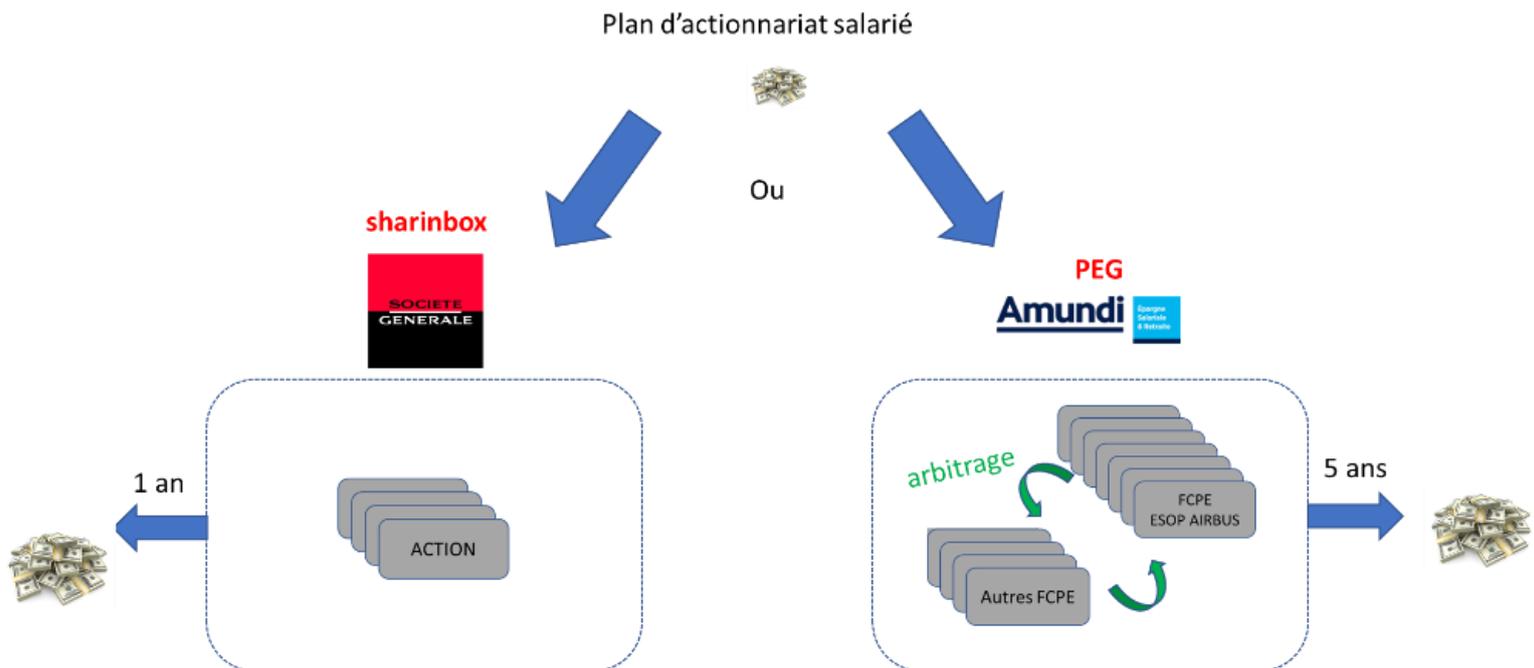
## 2.7 Action ou Fond Commun de Placement Entreprise (FCPE)

L'employé a le choix d'investir pour l'ESOP soit en direct dans des titres AIRBUS (action AIRBUS) placé dans un compte-titre à la Société Générale (SHARINBOX) soit dans un Fond Commun de Placement Entreprise (FCPE) en action AIRBUS placé dans le Plan Epargne Groupe (PEG) géré par AMUNDI.

Les prix d'achat et de conservation minimale en temps varie selon le choix effectué :

Un an de détention pour l'action en direct dans SHARINBOX avant de pouvoir vendre.

<sup>3</sup>Cinq ans avant de pouvoir sortir les montants investis dans le PEG (règles du PEG) ; il est toutefois possible d'effectuer des arbitrages à l'intérieur du PEG durant ces 5 années entre les différents supports disponibles.



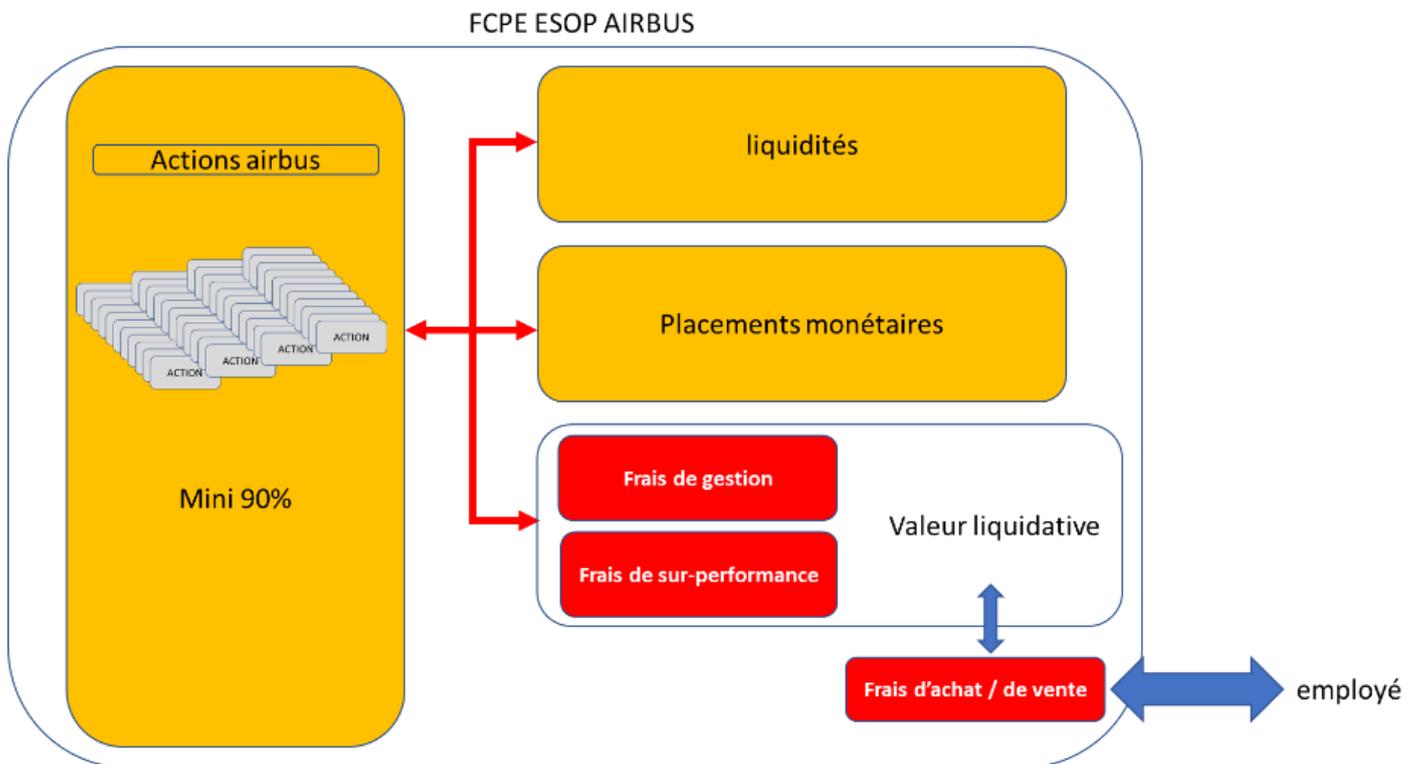
<sup>3</sup> Particularité, pour l'ESOP c'est 5 ans et deux mois.

## 2.8 Fond Commun de Placement en Entreprise (FCPE) ESOP AIRBUS

Un FCPE permet aux épargnants d'investir collectivement de l'argent en bourse (fond mutuel), en répartissant les risques, sans avoir à se préoccuper en direct de leur portefeuille (Dans le cadre du FCPE ESOP AIRBUS, il n'y a pas de répartition des risques, le FCPE étant investi uniquement en action AIRBUS).

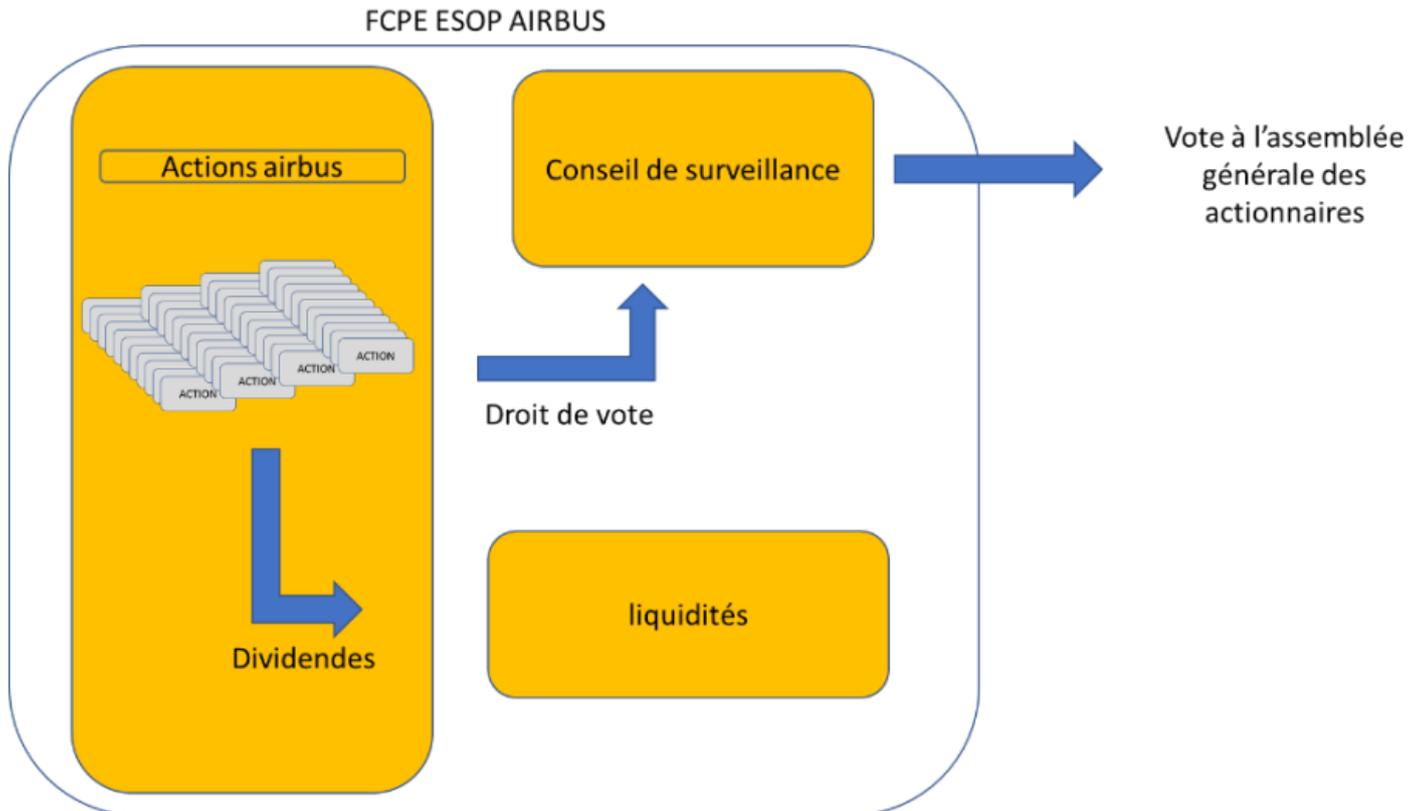
<sup>4</sup>Le FCPE « ESOP AIRBUS » est constitué au minimum à 90% en actions Airbus, le solde étant investi en placement "Monétaire" (au 31/12/2018, il était constitué à 99,9% en action).

La performance du FCPE suivra celle de l'action Airbus à la hausse comme à la baisse. Les frais sur le FCPE « ESOP AIRBUS » (frais d'achat/vente, de gestion et de surperformance) sont nuls.



<sup>4</sup> Document d'Information Clé pour l'Investisseur du FCPE ESOP AIRBUS

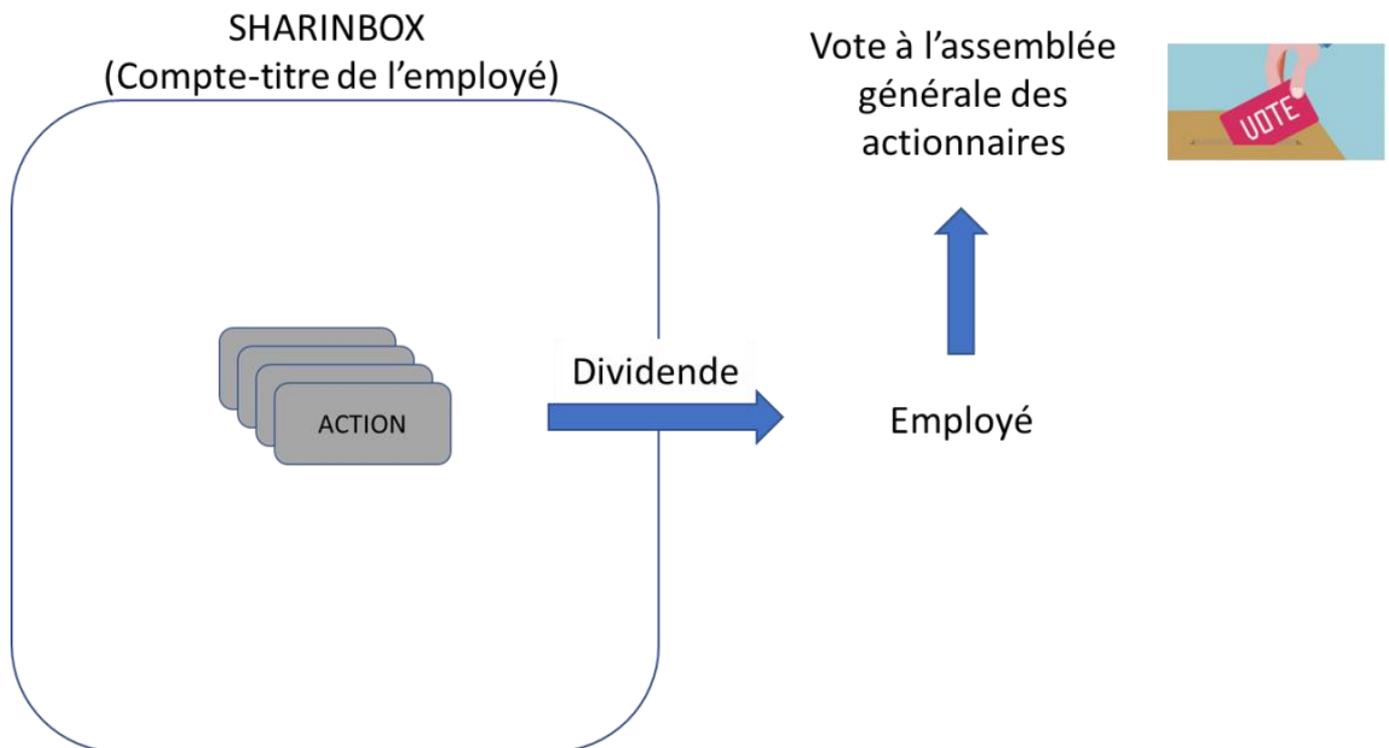
Les dividendes versés par la société AIRBUS sont intégrés à la valeur de la part du FCPE et reste au sein du PEG sans être fiscalisé. Les droits de vote de l'ensemble des actions contenues dans le FCPE AIRBUS sont attribués au conseil de surveillance du FCPE (composé de 10 représentants des porteurs de parts et de 5 représentants de l'entreprise).



## 2.9 Actions AIRBUS en direct

Si l'employé choisit d'investir en direct, ces actions sont conservées au sein d'un compte-titre SHARINBOX à la Société Générale.

Ces actions donnent au porteur le droit de vote à l'assemblée générale et le droit au versement du dividende voté à l'assemblée générale.

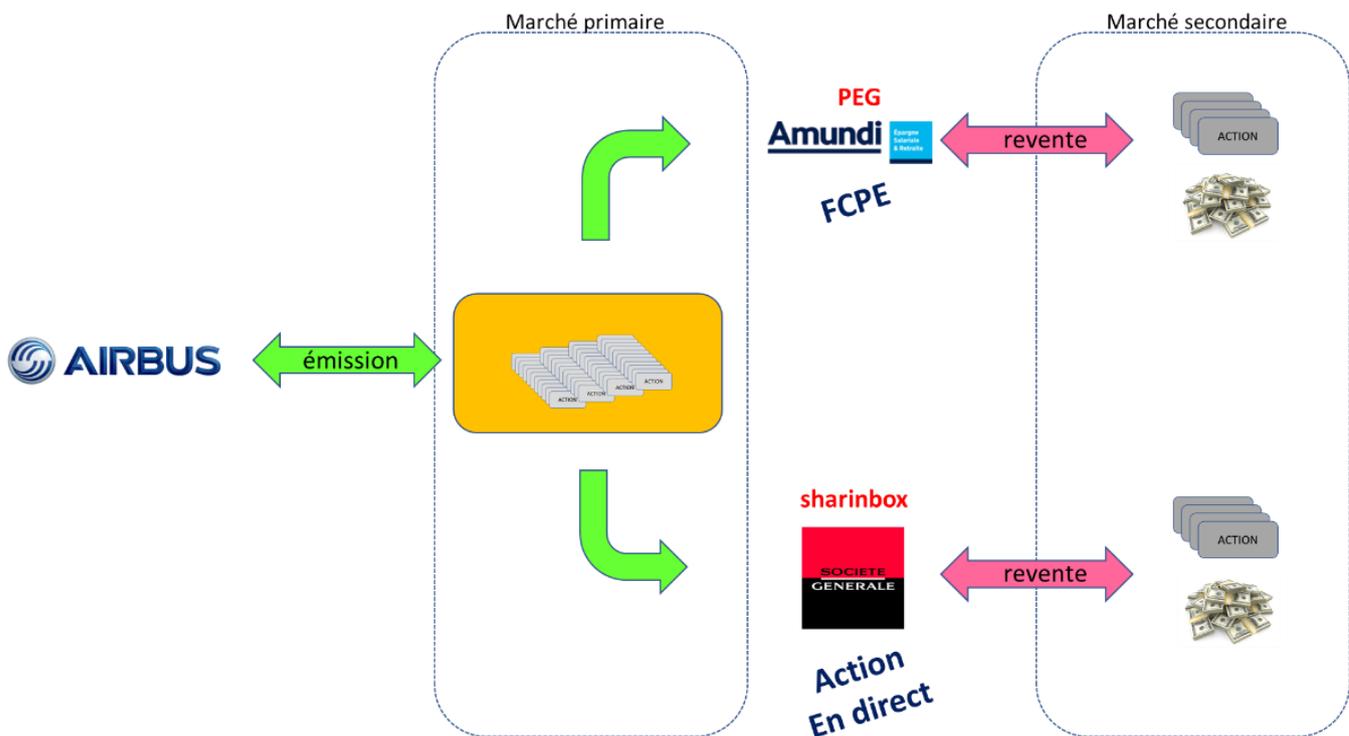


## 2.10 Marché primaire et secondaire

Lors de l'augmentation de capital ESOP, la création des nouvelles actions se fait sur le marché primaire (que l'on peut qualifier de marché du neuf). Les actions créées sont placées et gérées soit par la banque Société Générale si l'employé achète des actions en direct, soit par la société Amundi en cas d'achat de part de FCPE sur le Plan Epargne Groupe (PEG).

Le marché secondaire peut être qualifié de marché de l'occasion, il permet la revente (ou l'achat) d'actions à d'autres investisseurs au prix du cours de bourse officiel de l'action AIRBUS.

Dans le cas de l'ESOP, une fois la période de détention obligatoire révolue, l'employé pourra revendre ses actions sur le marché secondaire.



## 2.11 Cours de l'action

L'action AIRBUS est cotée sur les marchés financiers et les échanges se font sur le marché secondaire. Le prix auquel s'échangent les actions sur les bourses est appelé le cours de l'action. Il varie selon l'offre et la demande. Le cours de l'action est donc le prix auquel s'est effectué la dernière transaction entre un vendeur et un acheteur.

Le cours de l'action AIRBUS est fonction de la valorisation de la société que s'en font les investisseurs en prenant en compte ses actifs (biens et droits de l'entreprise), ses passifs (dettes, capitaux immobilisés ...), le cours de l'euro en dollar, la géopolitique, : ses commandes, sa rentabilité, etc...

Les avis sur la valorisation actuelle de l'entreprise et surtout l'évaluation de sa valorisation future ne sont bien évidemment pas unanimes, ce qui explique le cours chaotique.



### 3 Fonctionnement de l'ESOP

Afin de comprendre le fonctionnement global du plan d'actionnariat salarié d'AIRBUS 2019, nous prendrons la campagne ESOP 2018 en référence. En effet, certains paramètres ne sont pas connus lors de la souscription (cours de livraison de l'action par exemple) et il est donc difficile d'extrapoler.

Vous trouverez dans le dernier chapitre les informations principales concernant la période de souscription pour l'ESOP 2019 ouverte du 20 février au 6 mars 2019.

#### 3.1 Création du plan

Lors de l'assemblée générale des actionnaires en avril 2017, la résolution numéro 11 portant sur la mise en place du plan ESOP a été soumise au vote.

Elle autorise les dirigeants de l'entreprise à pouvoir proposer un plan ESOP à concurrence de 0.14% du capital autorisé de la société. Cette autorisation est limitée en temps et expire à la date de la prochaine assemblée générale (soit avril 2018 dans notre exemple).

Les dirigeants de l'entreprise ont mis en œuvre cette disposition en février 2018.

Assemblée générale d'avril 2017

**11.**

**Eleventh resolution**

**DELEGATION TO THE BOARD OF DIRECTORS OF POWERS TO ISSUE SHARES, TO GRANT RIGHTS TO SUBSCRIBE FOR SHARES AND TO LIMIT OR EXCLUDE PREFERENTIAL SUBSCRIPTION RIGHTS OF EXISTING SHAREHOLDERS FOR THE PURPOSE OF EMPLOYEE SHARE OWNERSHIP PLANS AND SHARE-RELATED LONG-TERM INCENTIVE PLANS**

RESOLVED THAT in accordance with the Company's Articles of Association, the Board of Directors be and hereby is designated, subject to revocation by the General Meeting, to have powers to issue shares and to grant rights to subscribe for shares in the Company's share capital for the purpose of employee share ownership plans and share-related long-term incentive plans (such as performance share plans), provided that such powers shall be limited to an aggregate of 0.14% of the Company's authorised share capital from time to time and to limit or exclude preferential subscription rights. In both cases for a period expiring at the Annual General Meeting to be held in 2018. Such powers include the granting of rights to subscribe for shares which can be exercised at such time as may be specified in or pursuant to such plans and the issue of shares to be paid up from freely distributable reserves. However, such powers shall not extend to issuing shares or granting rights to subscribe for shares (i) if there is no preferential subscription right (by virtue of Dutch law, or because it has been excluded by means of a resolution of the competent corporate body) and (ii) for an aggregate issue price in excess of €500 million per share issuance.

Vote à l'assemblée générale des actionnaires



Février 2018

Mise en œuvre de l'ESOP 2018

11	Delegation to the Board of Directors of powers to issue shares, to grant rights.....for the purpose of employee share ownership plans and share-related long-term incentive plans	Adopted	536 910 517	99,330%
----	---	---------	-------------	---------

### 3.2 Souscription à l'augmentation de capital 2018

En février 2018, l'ESOP a été ouverte à la souscription du 22 février au 8 mars.

Comme explicité précédemment, on pouvait acquérir l'action soit en direct, soit au travers d'un FCPE au sein du Plan Epargne Groupe (PEG).

Le prix à payer par action est différent selon l'option choisie :

En direct, le prix est de 84.17€ par action, ce qui correspond à la cotation de l'action à la fermeture des marchés le 14 février 2018.

Dans le PEG, le prix est de 88.65€ par action, ce qui correspond à la moyenne des vingt dernières cotations journalières de l'action précédant le 14 février 2018.

En fonction du nombre d'actions achetées, l'entreprise offre des actions gratuites.



Prix à payer: 84,17€/action

Prix à payer: 88,65€/action



nombre d'actions achetées	nombre d'actions "gratuites"	nombre total d'actions reçues
5	4	9
15	7	22
30	10	40
50	13	63
100	25	125

*Note : La souscription ne garantit pas d'être servi à 100% car il y a un montant maximal voté durant l'assemblée générale. Il faut donc attendre la fin de la période de souscription pour connaître le nombre d'action que l'on aura réellement. Il se peut qu'il y ait une réduction si l'opération est sursouscrite (cela n'a pas été le cas en 2018).*

Nous prendrons en exemple deux employés Virginie et Hervé qui participent tous les deux à l'opération :

Virginie désire acheter 5 actions en direct (Sharinbox)

Prix action ESOP direct .....	84,17
Nombre actions désirées .....	5
	<hr/>
	420,85



Virginie devra payer  $5 \times 84.17\text{€} = 420.85\text{€} \approx \mathbf{421\text{€}}$

Hervé désire acheter 5 actions au travers du PEG (Amundi)

Prix action ESOP FCPE PEG.....	88,65
Nombre actions désirées .....	5
	<hr/>
	443,25

Hervé devra payer  $5 \times 88.65 = 443.25\text{€} \approx \mathbf{443\text{€}}$

Ils recevront donc tous deux 5 actions payées et 4 offertes soit 9 actions.

Les actions de Virginie seront placées dans le compte-titre SHARINBOX.

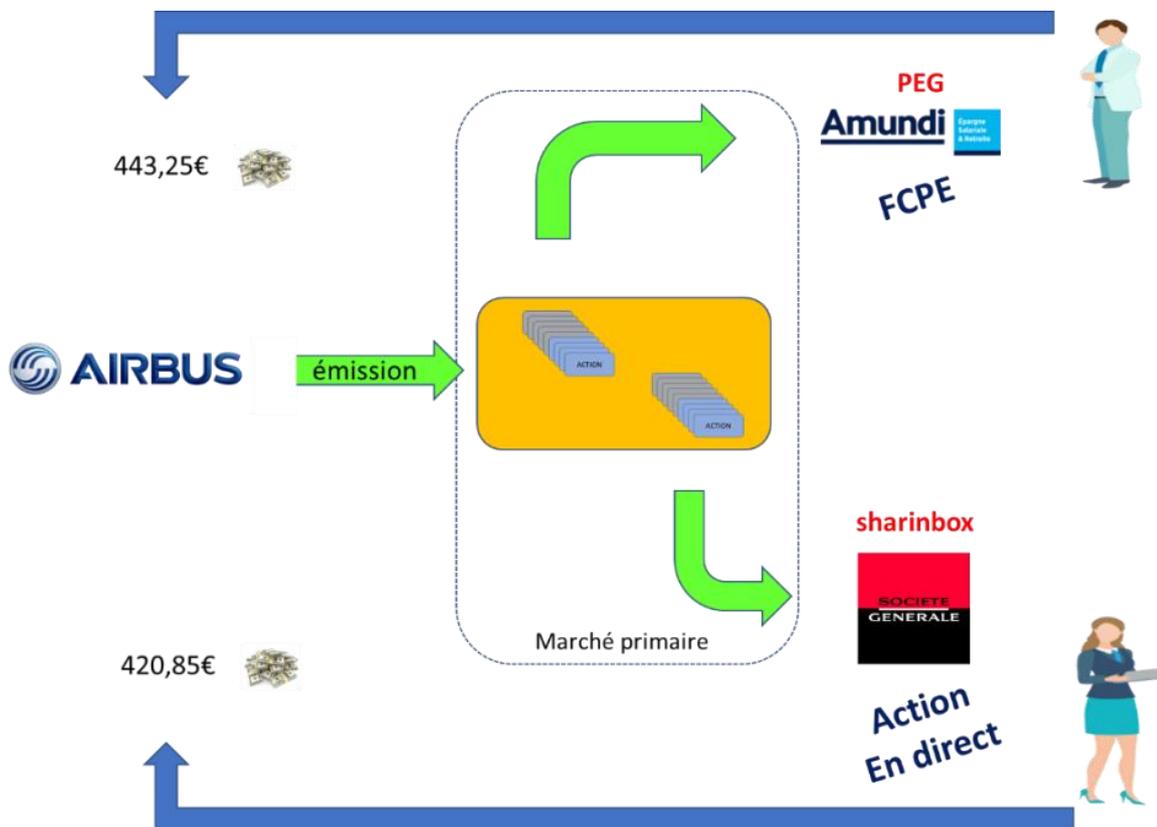
Les actions de Hervé seront incluses dans le fond mutuel (FCPE) ESOP AIRBUS du Plan Epargne Groupe (PEG) de AMUNDI. Hervé recevra en fait un nombre de part du FCPE ESOP AIRBUS sur son PEG.

### 3.3 Émission des nouvelles actions.

En date du 03 mai 2018, la société AIRBUS procède à l'augmentation du capital sur le marché primaire. 1 739 390 de nouvelles actions sont enregistrées dans les comptes de la société.

Les 9 actions de Virginie et Hervé sont « récupérées » respectivement par le compte-titre SHARINBOX et par le PEG AMUNDI.

Virginie et Hervé règlent les montants dus à AIRBUS selon l'option choisie lors de la souscription.



### 3.4 Avantage en nature

<sup>5</sup>Les avantages en nature sont constitués par la fourniture par l'employeur à ses salariés d'un bien ou service. La mise à disposition peut être gratuite ou moyennant une participation du salarié inférieure à leur valeur réelle.

Ils permettent aux salariés de faire l'économie de frais qu'ils auraient dû normalement supporter. Ils sont dès lors soumis à cotisations.

L'avantage en nature doit figurer sur le bulletin de paie. Il sera indiqué au niveau du salaire brut pour être soumis à cotisations.

En date du 03 mai 2018, l'action AIRBUS cote officiellement à l'ouverture de la bourse 98,13 euros.

Du point de vue de l'URSSAF, Virginie et Hervé ont obtenu un avantage financier de la part d'AIRBUS qualifié d'avantage en nature :

- Actions gratuites.
- Le différentiel entre le cours de bourse du 03 mai 2018 et le prix affiché par action durant la phase de souscription pour les 5 actions achetés.

Selon que l'on achète les actions en direct ou au travers du PEG, le prélèvement diffère.

---

<sup>5</sup> <https://www.urssaf.fr>

### 3.4.1 Actions achetées en direct

Pour les actions achetées en direct, il faut prendre en compte :

- le différentiel entre le prix d'achat et le prix de l'action lors de l'introduction (03 mai 2018 – 98,3 €)
- la valeur des actions gratuites à la date de l'introduction (03 mai - 98,3€).

Ce qui donne pour Virginie :

$$(98.13 - 84.17) \times 5 = 69.8 \text{ €}$$

$$4 \times 98,13 = 392,52 \text{ €}$$



Soit un avantage en nature total de **462.32 €**

Sur le bulletin de paye de mai, le montant de l'avantage en nature ESOP est ajouté au montant des appointements et est soumis aux cotisations de sécurité sociale ordinaires (comprenant la CSG et la CRDS).

## Virginie

CODE RUBR. Code Item	DATE ORIGINE Date Origin	LIBELLE RUBRIQUE Description Item	BASE ou NBRE Base or Calcul	TAUX ou % SALARIAL Rate or % Employee	MONTANT SALARIAL Employee Amount	MONTANT PATRONAL Employer Amount
0050		APPOINTEMENTS			2 500	
2002		AVANTAGE NATURE ESOP	9		462,32	
/101		TOTAL BRUT			2 962,32	



$$462,32 \times 23 \% \approx 106 \text{ €}$$

Prélèvements

<sup>7</sup>A retenir : Cet avantage en nature sera aussi assujéti à l'impôt sur le revenu en fonction du Taux Marginal d'Imposition individuel (0% ; 14% ; 30% ; 41% ou 45%).

Note : l'impôt sur le revenu n'est pas simulé dans le fichier excel associé au document.

<sup>6</sup> Nous retiendrons un taux de 23% pour les prélèvements

<sup>7</sup> En 2019, le montant de l'avantage en nature est pris en compte pour le prélèvement à la source sur la fiche de paie de mai.

### 3.4.1 Actions achetées au travers du PEG

La souscription ne constitue pas un événement taxable. Les actions gratuites (« abondement ») seront seulement soumises à la CSG et à la CRDS sur les salaires (9,7%). Celles-ci seront prélevées sur le salaire du mois de mai.

Pour les actions achetées au travers du PEG, il ne faut donc prendre en compte que :

-la valeur des actions gratuites à la date de l'introduction (03 mai - 98,3€).

Ce qui donne pour Hervé :

$$4 \times 98,3 = 392,52 \text{ €}$$



Soit un avantage en nature de **392,52 €**

Sur le bulletin de paye de mai, le montant de l'avantage en nature ESOP apparait en bas de la feuille de paie. Ce montant est soumis uniquement à la <sup>8</sup>CSG et la CRDS.

200W	ACTIONS ESOP SOUMISES CSG	392,52	
8P00	TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS		
3115	REMBOURSEMENT ESOP		
336C	VACANCES ENFANTS		262,40-

↓  
Prélèvements

$$392,52 \times 9,7 \% \approx 38 \text{ €}$$

<sup>8</sup> Le prélèvement CSG et CRDS est de 9,7%

### 3.5 Coût et prix de revient pour l'employé

- Virginie a donc payé pour l'opération 421 € d'achat ainsi que 106 € de prélèvement pour la déduction de l'avantage en nature sur la fiche de paye.

Au final, elle possède 9 actions qui lui ont coûté au total  $421 + 106 \text{ €} = 527 \text{ €}$ . Le prix de revient d'une action est donc de  $527 / 9 = 58,6 \text{ €}$

Au 03 mai 2018, à la date de la création des nouvelles actions, Virginie possède donc 9 actions sur son compte et le prix de revient de ses actions est de 58.6 €.

*Note : Le prix de revient de 58.6 € par action permet simplement de savoir pour Virginie combien de plus-value réelle (ou moins-value) a-t-elle en fonction du cours de l'action AIRBUS. Tant que le cours de l'action AIRBUS est au-dessus de 58,6 €, elle est gagnante.*



- Hervé a lui payé pour l'opération 443 € d'achat ainsi que 38 € de prélèvement pour la déduction de l'avantage en nature sur la fiche de paye.

Au final, il possède 9 actions qui lui ont coûté au total  $443 + 38 \text{ €} = 481 \text{ €}$ . Le prix de revient d'une action est donc de  $481 / 9 = 53,4 \text{ €}$

Au 03 mai 2018, à la date de la création des nouvelles actions, Hervé possède donc 9 actions sur son compte et le prix de revient de ses actions est de 53,4 €.

En fait, à la date du 03 mai, les 9 actions d'Hervé seront intégrées au FCPE ESOP AIRBUS PEG géré par AMUNDI. Hervé recevra donc un nombre de part du FCPE en échange de ces 9 actions.



- En date du 03 mai 2018, date de création des actions, le cours de l'action AIRBUS est de 98,13 € et le prix de revient des actions de Virginie est de 58,6 €. Elle possède donc déjà une plus-value potentielle de  $(98,13 - 58,6) \times 9 = 356 \text{ €}$ .

Total nombre actions détenues	Total montant investi	Prix de revient portefeuille ESOP airbus	Cours de l'action AIRBUS	Valeur du portefeuille (9*98.13)	Plus-value brute en €
9	527 €	58,6 €	98,13€	883€	356 €



*Note : Ces chiffres sont virtuels car Virginie ne peut vendre ses actions avant 1 an. Cela permet simplement de constater qu'il faudrait que l'action AIRBUS baisse de plus de 40% (de 98.3 à 58,6 €) pour que Virginie commence à perdre de l'argent.*

- En date du 03 mai 2018, date de création des actions, le cours de l'action AIRBUS est de 98,13 € et le prix de revient des actions de Hervé est de 53,4 €. Il possède donc déjà une plus-value potentielle de  $(98,13 - 53,4) \times 9 = 402,6 \text{ €}$ .

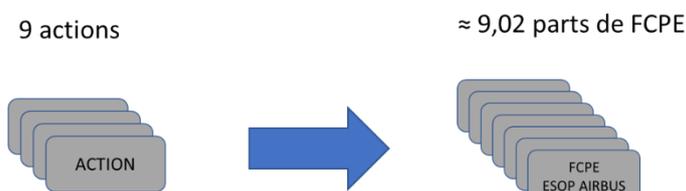
Total nombre actions détenues	Total montant investi	Prix de revient portefeuille ESOP airbus	Cours de l'action AIRBUS	Valeur du portefeuille (9*98.13)	Plus-value brute en €
9	481€	53,4 €	98,13€	883€	402,6 €



*Le prix de la part du FCPE ESOP AIRBUS PEG au 03 mai est de 97.87 €. Hervé a reçu environ 9,02 parts de FCPE sur son compte. Le prix de revient et la plus-value potentielle sont légèrement différents que pour Virginie mais reste du même ordre d'idée.*

### ► Vos autres opérations

Date d'opération	Dispositif	Libellé du mouvement / Support de placement	Prix unitaire / Valeur liquidative	Quantité	Montant	Date de disponibilité
03/05/2018	PEG	AUGMENTATION DE CAPITAL / ESOP AIRBUS GROUP	97,87€	+ 9,0221	883,00€	30/06/2023



- Relevé du compte de Virginie sur le site internet de SHARINBOX en date du 25 janvier 2019 (le prix de l'action est à 96,87 €). Le montant des avoirs disponibles / indisponibles varient journalièrement en fonction du cours de l'action (nous voyons ici que Virginie ne peut pas encore vendre ses actions).

	AVOIRS DISPONIBLES	AVOIRS INDISPONIBLES
	<b>0,00 €</b>	<b>871,83 €</b>
<b>SUBSCRIBED SHARES AIRBUS SE ESOP 2018 (AVAILABLE 04/05/2019)</b> <small>(NL0000235190) cours 25/01/19 17:23:00 CET : 96,870 (EUR)</small> <b>Droits de vote</b> ⓘ <small>Titres en droit de vote simple: 5 Titres en droit de vote double: 0</small>	<b>AVOIRS DISPONIBLES</b> Quantité: 0 <small>Titres non disponibles : 0</small> Valorisation: 0,00 €	<b>AVOIRS INDISPONIBLES</b> ^ Quantité: 5 <small>Titres non disponibles : 5</small> Valorisation: 484,35 €
<b>MATCHING SHARES AIRBUS SE ESOP 2018 (AVAILABLE 04/05/2019)</b> <small>(NL0000235190) cours 25/01/19 17:23:00 CET : 96,870 (EUR)</small> <b>Droits de vote</b> ⓘ <small>Titres en droit de vote simple: 4 Titres en droit de vote double: 0</small>	<b>AVOIRS DISPONIBLES</b> Quantité: 0 <small>Titres non disponibles : 0</small> Valorisation: 0,00 €	<b>AVOIRS INDISPONIBLES</b> ^ Quantité: 4 <small>Titres non disponibles : 4</small> Valorisation: 387,48 €

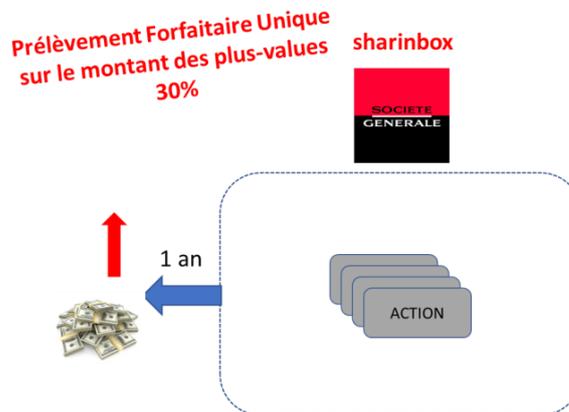
- Relevé du compte d'Hervé sur le site internet de AMUNDI en date du 25 janvier 2019 (le prix de la part du FCPE est à 95,75 €).

Support de placement <small>↑↓</small>	Nombre de parts	Montant brut part en % <small>↑↓</small>	+/- valeur fiscale estimée <small>↑↓</small>	En savoir plus
<b>ESOP AIRBUS</b> Valeur de part au 25/01/2019 : 95,75€	9,02	<b>863,87€</b>	<b>0,00 €</b>	 

### 3.6 Fiscalité

La fiscalité concernant la potentielle plus-value en cas de vente est différente si les actions sont détenues en direct ou au travers du PEG.

#### 3.6.1 Actions détenues en direct



*Note : La fiscalité étant un domaine complexe et très changeant selon chaque employé, dans un souci de simplification et de comparaison, il sera appliqué pour l'ensemble des actions acquises en direct le Prélèvement Forfaitaire Unique de 30% (PFU) ce qui permet d'avoir un ordre d'idée de prélèvement fiscal.*

Prenons l'hypothèse que Virginie revende ses actions au bout de 1 an, soit le 04 mai 2019 (temps minimum obligatoire) et que le prix de l'action AIRBUS soit de 100 € à cette date.

Virginie vend donc sur le marché secondaire ses 9 actions au prix de 100 € soit :

$$9 \times 100 \text{ €} = \mathbf{900 \text{ €}}$$

<sup>9</sup>A ce montant, il faut retirer les frais de vente prélevés par SHARINBOX :

- **FRAIS DE BOURSE**

#### **Actions détenues au nominatif pour les ordres transmis sur sharinbox**

- Le taux est de 0,30% pour un montant brut compris entre 0 et 9 999 999 999,00 euros.
- Le montant minimal est de 15,00 Euros.

Soit 15 € de frais jusqu'à 5000€ de vente et 0,30% du montant au-delà.

<sup>10</sup> *Note : Il semblerait que SHARINBOX applique un prélèvement de 0,30% quel que soit le montant contrairement à ce qui est indiqué sur leur site (ce qui dans notre cas n'entraînerait un prélèvement que de 2,7 €).*

Virginie recevra donc sur son compte courant la somme de  $900 - 2.7 = \mathbf{893.3 \text{ €}}$

<sup>9</sup> <https://sharinbox.societegenerale.com>

<sup>10</sup> Nous retiendrons les 0.3% pour les calculs.



### 3.6.1.1 Déclaration de plus-value fiscale

Virginie va devoir déclarer aux impôts sa plus-value réalisée :

La plus-value, réalisée lors de la cession d'actions, correspond à la différence entre le prix net de cession des actions et leur valeur au jour de l'acquisition ou de la souscription (la plus forte valeur sera retenue).

Pour simplifier, on retrouve cette information dans les relevés de compte envoyés par SHARINBOX .

#### VOTRE PORTEFEUILLE AU 20/09/2018 AIRBUS SE

Detail	Quantité (1)	Année d'acquisition fiscale (2)	Prix de revient unitaire (3)	Evaluation (4)	
				Unitaire	Globale
QS0003397542 Action AIRBUS SE ESOP18 (04/05/2019) Titres non disponibles	5	2018	98,130	106,460	532,30
QS0003397567 Action AIRBUS SE ESOP18 (04/05/2019) Titres non disponibles	4	2018	98,130	106,460	425,84
Evaluation globale de votre portefeuille au 20/09/2018					958,14

Sa plus-value se calcule comme suit :

-valeur des 9 actions le jour de l'acquisition (prix de revient unitaire fiscal) :  $9 \times 98,13 = 883,17 \text{ €}$

-prix net de cession :  $(9 \times 100) - 2.7 \text{ (frais vente)} = 897.3 \text{ €}$

Virginie devra donc déclarer au fisc une plus-value de  $897.3 - 883,17 = 14.3 \text{ €}$  et donc régler au fisc la somme de  $14,3 \times 30\% = 4,24 \text{ €}$

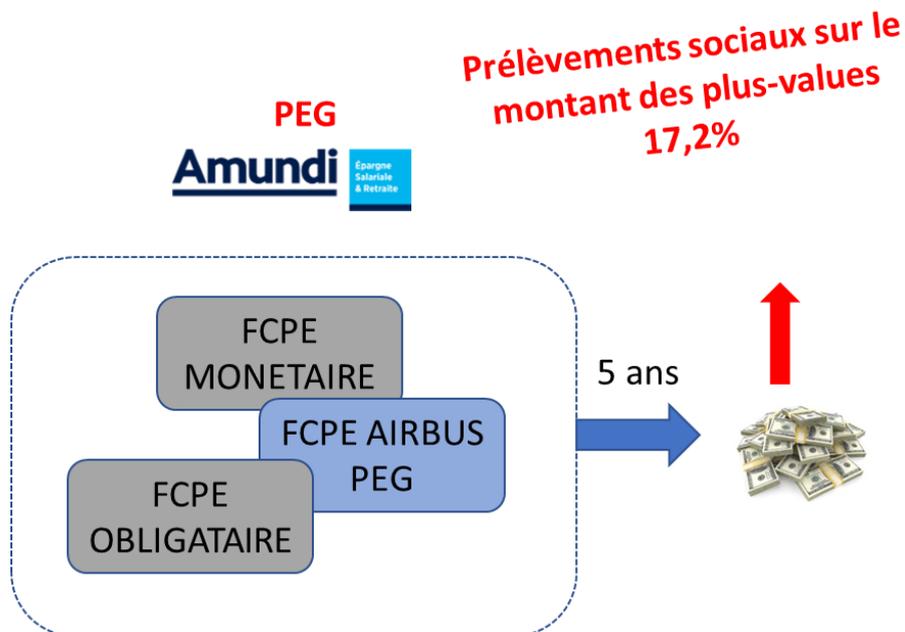
Note : On se rend compte que la plus-value comprise entre le prix de revient payé par Virginie (58,6€) et le prix de revient unitaire fiscal (98,13€) n'est pas fiscalisé. Seuls les montants au-delà de 98,3€ sont fiscalisés.

### 3.6.2 Actions détenues au travers du FCPE ESOP AIRBUS PEG

Il n'y a pas de fiscalité spécifique pour le FCPE ESOP AIRBUS. Il suit les règles communes du PEG (voir le document EPARGNE SALARIALE - Que faire de l'intéressement et de la participation ?).

Hervé va donc devoir attendre <sup>11</sup> cinq ans avant de pouvoir retirer les montants qu'il vient d'investir dans le PEG. Néanmoins, durant ces 5 ans, il peut réaliser des arbitrages à l'intérieur de son PEG entre les différents supports disponibles. Il peut, s'il le désire, ne plus être investi en action AIRBUS et arbitrer ses fonds sur un FCPE monétaire par exemple.

Lorsqu'il voudra retirer les fonds de son PEG, quelques soient les FCPE désinvestis, il devra s'acquitter d'un impôt de 17,2% sur la plus-value correspondant aux prélèvements sociaux.



<sup>11</sup> En fait jusqu'à fin juin 2023 pour les montants investis lors de l'ESOP 2018

### 3.7 Etude de cas en fonction du cours de bourse de l'action

#### 3.7.1 Action en direct

Analysons ce qui se passe en fonction de la valeur du cours de l'action AIRBUS par rapport à l'achat des 5 actions de Virginie :



ACTION EN DIRECT								
Cours de l'action AIRBUS (en €)	Total actions détenues	Prix de revient action	Montant investi par l'employé	valeur brute portefeuille	estimation montant net	estimation impôt 30%	gain -perte pour l'employé	% gain-perte
40	9	58.6 €	527.2 €	360.00 €	359 €	0.0 €	-168.3 €	-31.9%
50	9	58.6 €	527.2 €	450.00 €	449 €	0.0 €	-78.5 €	-14.9%
60	9	58.6 €	527.2 €	540.00 €	538 €	0.0 €	11.2 €	2.1%
80	9	58.6 €	527.2 €	720.00 €	718 €	0.0 €	190.7 €	36.2%
90	9	58.6 €	527.2 €	810.00 €	808 €	0.0 €	280.4 €	53.2%
100	9	58.6 €	527.2 €	900.00 €	893 €	-4.2 €	365.9 €	69.4%
110	9	58.6 €	527.2 €	990.00 €	956 €	-31.2 €	428.7 €	81.3%
120	9	58.6 €	527.2 €	1,080.00 €	1,019 €	-58.1 €	491.5 €	93.2%
130	9	58.6 €	527.2 €	1,170.00 €	1,081 €	-85.0 €	554.3 €	105.1%



-Si Virginie revend ses actions autour de 100 € (prix de revient fiscal, cours de l'action lors de l'augmentation de capital), elle fait un bénéfice de 69% non imposable.

-Si elle revend vers 130 €, elle aura doublé son capital investi avec seuls les montants supérieurs au prix de revient fiscal qui seront imposés.

-Il faut que l'action AIRBUS perde 40 % par rapport au prix de revient fiscal et revienne sous 58,6 € pour que Virginie perde de l'argent (si elle revend à ce moment-là).

### 3.7.2 FCPE ESOP AIRBUS PEG

Le principe général est le même que pour les actions en direct ; le FCPE suivant à la hausse comme à la baisse le cours de l'action.

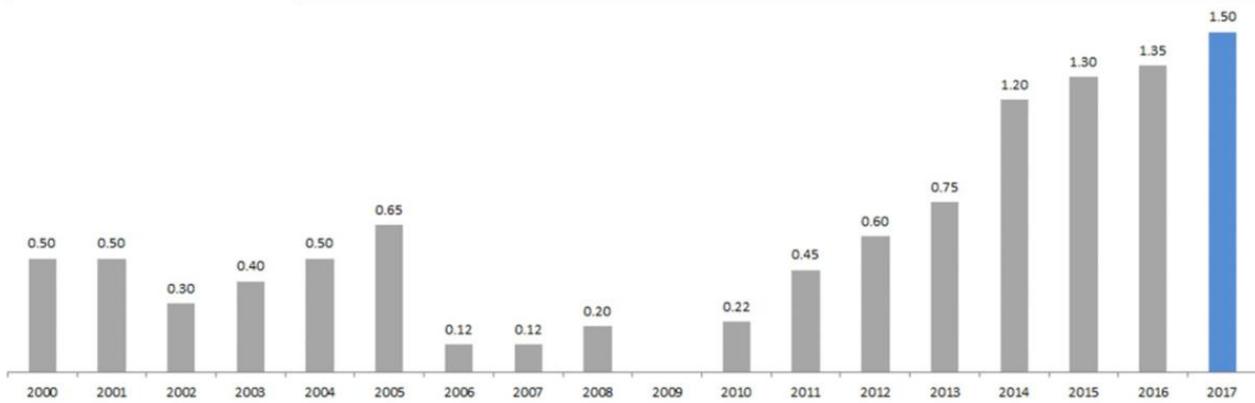


ESOP AIRBUS PEG								
Cours de l'action AIRBUS (en €)	Total actions détenues	Prix de revient action	Montant investi par l'employé	valeur brute portefeuille	estimation montant net	estimation impôt 17,2%	gain -perte pour l'employé	% gain-perte
40	9	53,5 €	481 €	360 €	<b>360 €</b>	0 €	<b>-121 €</b>	<b>-25,2%</b>
50	9	53,5 €	481 €	450 €	<b>450 €</b>	0 €	<b>-31 €</b>	<b>-6,5%</b>
60	9	53,5 €	481 €	540 €	<b>540 €</b>	0 €	<b>59 €</b>	<b>12,2%</b>
80	9	53,5 €	481 €	720 €	<b>720 €</b>	0 €	<b>239 €</b>	<b>49,6%</b>
90	9	53,5 €	481 €	810 €	<b>810 €</b>	0 €	<b>329 €</b>	<b>68,3%</b>
100	9	53,5 €	481 €	900 €	<b>897 €</b>	<b>-3 €</b>	<b>416 €</b>	<b>86,4%</b>
110	9	53,5 €	481 €	990 €	<b>972 €</b>	<b>-18 €</b>	<b>490 €</b>	<b>101,9%</b>
120	9	53,5 €	481 €	1 080 €	<b>1 046 €</b>	<b>-34 €</b>	<b>565 €</b>	<b>117,3%</b>
130	9	53,5 €	481 €	1 170 €	<b>1 121 €</b>	<b>-49 €</b>	<b>639 €</b>	<b>132,8%</b>

*Attention : Les chiffres donnés pour analyser ESOP AIRBUS PEG sont forcément imagés car il faudrait connaître le prix du FCPE en fonction de la valeur de l'action ce qui est impossible au vu du fonctionnement d'un FCPE. Néanmoins, le FCPE étant pratiquement investi à 100% en actions AIRBUS, les chiffres du tableau restent cohérents.*

### 3.8 Dividendes

L'action AIRBUS donne droit au versement du dividende en fonction des résultats de l'entreprise.



On peut s'apercevoir que la courbe des dividendes suit le cours de l'action.

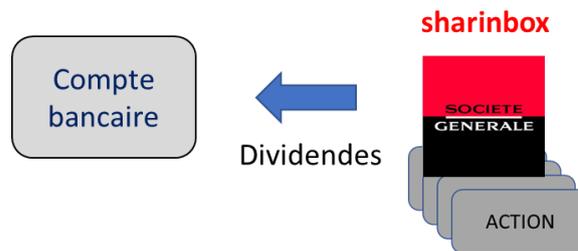
En 2018 (sur les comptes de 2017), AIRBUS a versé un dividende de 1,5€ pour un cours de l'action autour de 85€.

### 3.8.1 Action en direct

Si on détient l'action en direct au travers du compte-titre SHARINBOX, le montant du dividende est versé sur le compte bancaire de l'employé.

Imaginons que Virginie ait 9 actions d'un ancien ESOP (2017 ou 2016 par exemple) sur son compte SHARINBOX.

Le 18 avril 2018, la société AIRBUS met en paiement le dividende 2018. Virginie reçoit donc sur son compte bancaire  $9 * 1,5\text{€} = 13,5\text{€}$

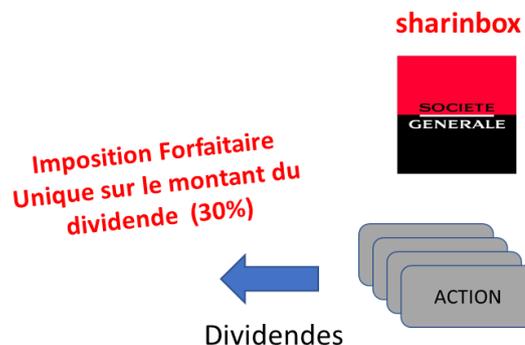


AIRBUS GROUP - NL0000235190

Date jj/mm/aaaa	Opération réalisée	Montant unitaire EUR	Quantité
18/04/2018	Paiement de dividendes	1,5 €	9

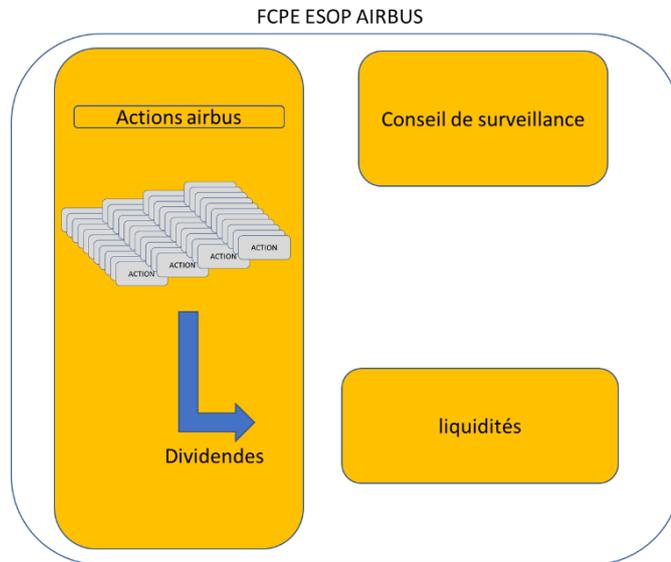
Montant brut 13,5 EUR

Ce montant devra être déclaré aux impôts et subira le Prélèvement Forfaitaire Unique de 30% ; ce qui donne un montant net de 1.05€ par action.

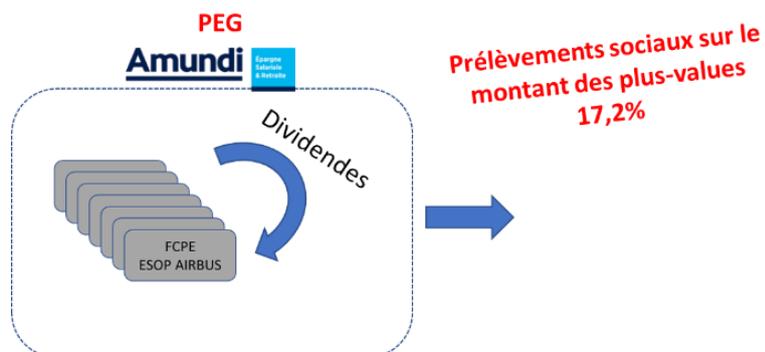


### 3.8.2 FCPE ESOP AIRBUS PEG

Le FCPE récupère les dividendes versés par la société AIRBUS et ceux-ci restent à l'intérieur de l'enveloppe du PEG sans subir d'imposition annuelle comme pour les actions en direct.



Il y a donc un effet « boule de neige », les dividendes bruts étant réinvestis par les gérants du FCPE et participant à augmenter la plus-value latente qui ne sera fiscalisée que lorsque l'employé retirera les fonds de son PEG.



## 4 Analyse

### 4.1 Comparaison ESOP 2018 action en direct / ESOP FCPE PEG

Concernant l'ESOP 2018, on remarque que le prix d'achat en direct est moindre que l'achat au travers du PEG :

Prix d'achat de l'action direct : 84,17 €

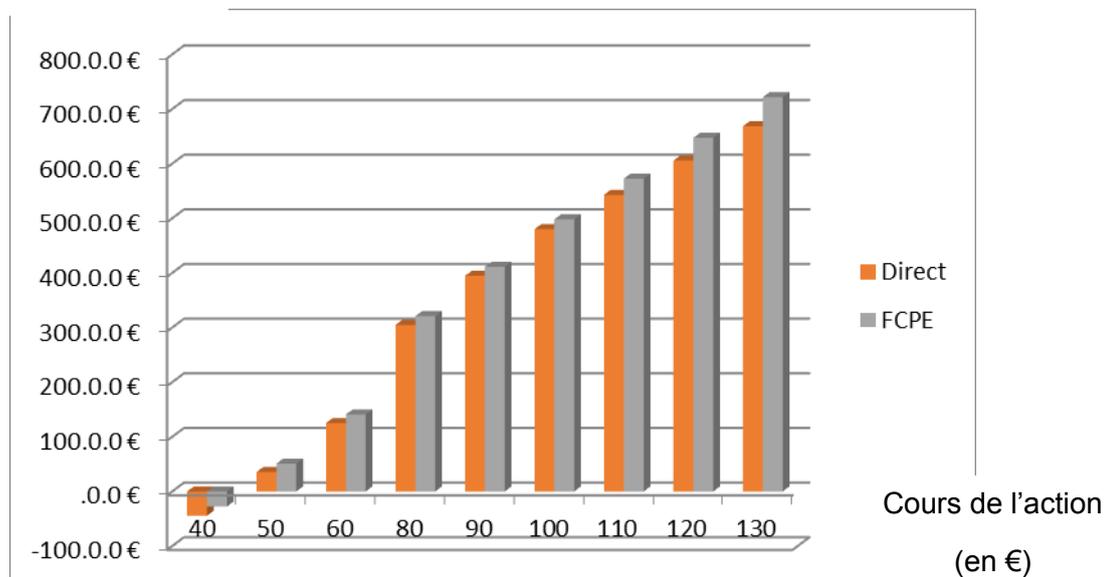
Prix d'achat du FCPE PEG : 88,65 €

Cependant, avec la fiscalité particulièrement pénalisante pour l'achat en direct comparativement à l'achat au travers du PEG, le prix de revient pour l'employé de l'achat au travers du PEG est plus bas (53,5 € contre 58,6 €) et le prélèvement des taxes sur la plus-value à la revente plus doux.

En conséquence l'investissement au travers du PEG est plus intéressant que l'achat en direct si le blocage des 5 années n'est pas pénalisant pour l'employé.

Cela se vérifie aussi sur les ESOP des années précédentes.

Gain-perte (en €)



#### **4.2 Cas d'un employé ayant participé à tous les ESOP sur les 5 dernières années**

L'employé participe pour le plus petit montant disponible à tous les ESOP en achetant l'action en direct (sauf 2014 – année sans ESOP). Il a aussi bénéficié en 2013 de l'attribution de 10 actions gratuites distribuées à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Fin Janvier 2019, le cours de l'action AIRBUS est de 96 € :

-L'employé a investi environ 2300 € sur les cinq dernières années.

-Il a touché 163 € de dividendes durant cette période.

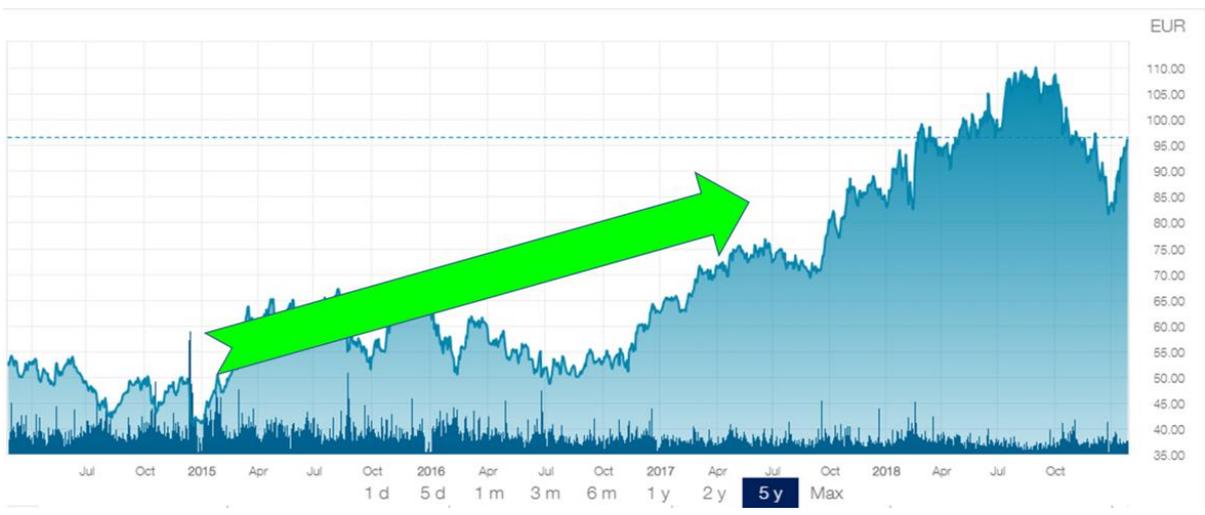
-S'il vendait l'ensemble de ses actions, il récupérerait environ 6000 € dont 3700 € de gain (160 % de plus-value soit plus de 26% par an).

	nombre actions achetées	nombre actions gratuites
<b>2019</b>		0
<b>2018</b>	5	4
<b>2017</b>	5	4
<b>2016</b>	5	5
<b>2015</b>	5	5
<b>2014</b>	pas de plan ESOP en 2014	
<b>2013</b>	10	10
<b>2013</b>		10

ACTION EN DIRECT							
Total actions détenues	Prix de revient action	Montant payé par l'employé	valeur brute portefeuille	estimation montant net	estimation impôt 30%	gain -perte pour l'employé	% gain-perte
68	33,7 €	2 290 €	6 691 €	<b>5 970 €</b>	<b>-702 €</b>	<b>3 679 €</b>	<b>160,6%</b>

total dividendes perçus net	estimation frais de vente
163 €	<b>-20 €</b>

Ces chiffres impressionnants doivent être relativisés par le parcours boursier exceptionnel de l'action AIRBUS qui est passé en dix ans de 10 euros à plus de 100 euros.



### 4.3 Cas d'un employé espérant faire un « coup » en bourse.

En attendant d'acheter sa résidence principale, un employé achète avec une partie de son apport financier dédié à son acquisition immobilière le maximum d'action possible durant l'ESOP 2015 (soit 400 achetées pour 107 gratuites).

Le prix de l'action à payer est de 51,63€ pour les 400 actions achetées et avec les 107 gratuites cela ramène le prix de revient à 45,9 €.

Entre le 21 avril 2015 et le 08 juillet 2016, l'action AIRBUS a perdu 15 € de capitalisation : de 63,2 € (prix lors de l'augmentation de capital) à 48,2 €, soit près de -24%.

L'employé revend l'ensemble de ses actions le 08 juillet afin de pouvoir financer son achat immobilier.



Son opération financière est restée positive de peu mais il n'était pas à l'abri d'une chute violente du cours de bourse qui aurait été catastrophique pour son projet immobilier.

ACTION EN DIRECT								
prix de l'action AIRBUS	Total actions détenues	Prix de revient action	Montant investi par l'employé	valeur brute portefeuille	estimation montant net	estimation impôt 30%	gain -perte pour l'employé	% gain-perte
48.2	507	45.9 €	23,270.6 €	24,437.40 €	24,364 €	0.0 €	1,093.5 €	4.7%

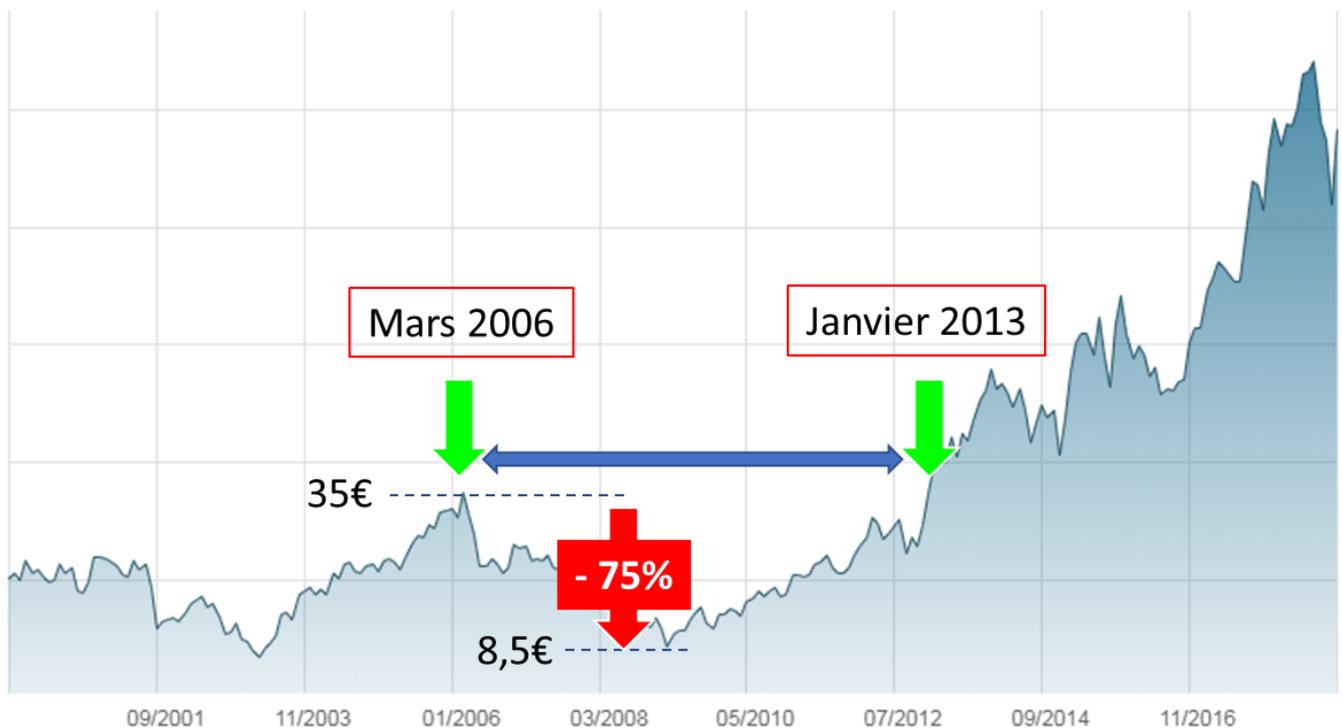
C'est pourquoi il ne faut pas spéculer mais investir sur le long terme et ne surtout pas « avoir » besoin de l'argent à court terme :

En 2006, l'action AIRBUS cote 35 €. Elle vient de passer de 10 € à 35 € entre 2002 et 2006 : Jusqu'à l'annonce des problèmes de l'A380.<sup>12</sup>

**13 juin.** La réponse tombe : Airbus ne pourra livrer que 9 A380 en 2007 contre 25, en raison des problèmes à Hambourg. A la Bourse, le lendemain, l'action EADS chute de 26,32 %, à 18,73 euros, entraînant le 2 juillet la démission de Noël Forgeard et de Gustav Humbert et,

L'action passera alors de 35€ à 8,5€ soit une chute de plus de 75% ! Il faudra presque 7 années pour que le cours retrouve son niveau initial.

Si la même mésaventure arrivait aujourd'hui (-75%), cela ramènerait l'action sous les 25 € !



<sup>12</sup> <https://www.lemonde.fr>

## 5 Conclusion

Au vu des conditions d'attribution des nouvelles actions lors de l'augmentation de capital, l'investissement en action AIRBUS au travers de l'ESOP est très intéressant pour les employés à divers titres :

- achat à un prix préférentiel
- action gratuites
- <sup>13</sup>fiscalité

Que ce soit en direct ou au travers du PEG, l'achat d'action de l'entreprise permet à l'employé d'être associé aux résultats boursiers de la société (dividendes, capitalisation).

Il ne faut cependant pas oublier les risques d'un investissement en action et l'investissement de manière régulière (à chaque ESPOP par exemple) avec un horizon à long terme en action AIRBUS est la meilleure des solutions car il permet de lisser le prix de revient global du portefeuille.



De même il faut garder à l'esprit de ne pas être exclusivement investi en actions AIRBUS :

<sup>14</sup> *Il faut prendre garde cependant à respecter la règle d'or de la diversification de son patrimoine, notamment si l'épargne salariale constitue la principale – voire la seule – épargne, il ne faut pas la placer seulement en titres de son entreprise. Si celle-ci est pour une raison ou pour une autre en difficulté, on risque de perdre en même temps en tant que salarié et en tant qu'actionnaire.*

<sup>13</sup> Même l'achat d'achat d'actions en direct bénéficie d'une fiscalité plus clémente que le régime normal.

<sup>14</sup> <https://www.lafinancepourtous.com>

Reprenons l'exemple de l'employé ayant investi à chaque ESOP sur les cinq dernières années et analysons les effets d'une chute de l'action à 25€ (situation que personne ne souhaite bien évidemment).

Sur les 2290 € investi, l'employé aurait une perte (théorique) d'environ 432 € (-18,9%)

ACTION EN DIRECT							
Total actions détenues	Prix de revient action	Montant payé par l'employé	valeur brute portefeuille	estimation montant net	estimation impôt 30%	gain -perte pour l'employé	% gain-perte
68	33,7 €	2 290 €	1 863 €	<b>1 858 €</b>	0 €	<b>-432 €</b>	<b>-18,9%</b>

Un autre employé ayant investi à peu près la même somme en une seule fois (en 2017 par exemple) aurait une perte de 1203€ (-53,8%).

ACTION EN DIRECT							
Total actions détenues	Prix de revient action	Montant payé par l'employé	valeur brute portefeuille	estimation montant net	estimation impôt 30%	gain -perte pour l'employé	% gain-perte
40	56,0 €	2 238 €	1 038 €	<b>1 035 €</b>	0 €	<b>-1 203 €</b>	<b>-53,8%</b>

On constate que l'employé ayant investi régulièrement retrouvera beaucoup plus rapidement son prix de revient même en cas de grosse chute de l'action par rapport à un investissement unique.

## **6 Caractéristiques de l'ESOP 2019**

La période de souscription aura lieu du 20 février (8h00) au 6 mars 2019 (15h00).

Condition d'éligibilité : être employé sans interruption depuis le 31/12/2018 jusqu'à la date d'attribution des actions (soit le 02 mai 2019).

Le prix de l'action en direct est de : 104,38 €

Le prix de l'action au travers du PEG est de : 97,76 €

Le tableau ci-dessous définit le nombre d'actions offertes en fonction du nombre d'actions acquises :

Lot	Nombre d'actions acquises par le salarié	Nombre d'actions offertes par Airbus	Nombre d'actions reçues par le salarié	Remise
1	5	4	9	44 %
2	15	7	22	32 %
3	30	10	40	25 %
4	50	13	63	21 %
5	100	25	125	20 %

*Note : Les quotas sont identiques à l'ESOP 2018.*

L'augmentation de capital aura lieu le 2 mai 2019, date à laquelle les actions seront récupérées par SHARINBOX ou par AMUNDI en fonction du choix d'investissement.

Le paiement sera déduit du salaire à partir du mois de mai en fonction du choix effectué par le salarié (en 1 ou 3 mensualités).

La simulation du prix d'achat ainsi que du coût total est réalisable sur le fichier Excel associé.

## 7 Annexes

### 7.1 <sup>15</sup>Historique ESOP

année	nombre actions souscrites	date de livraison	prix d'achat
2018 (ESOP)	1,739,390	03-mai-18	88.65€ (1) – 84.17€ (2)
2017 (ESOP)	1,554,611	03-mai-17	64.44€ (1) - 67.24€ (2)
2016 (ESOP)	1,366,893	14-avr-16	55.41€ (1) - 54.31 (2)
2015 (ESOP)	1,436,901	21-avr-15	49.70€ (1) - 51.63€ (2)
2014	pas de plan		
2013 (ESOP)	2,113,245	29-juil-13	42.02€ - 44.20€
2013 (FSP)	1,461,540	15-nov-13	52.50€
2012	2,177,103	30-juil-12	27.07€ - 28.55€
2011	2,445,527	29-juil-11	21.49€ -22.15€
2010	1,184,220	15-nov-10	0€ (Spécial anniversaire - 10 actions gratuites)
2009	1,358,936	18 Dec 2009	10.76€
2008	2,031,820	25-juil-08	11.70 - 12.79€
2007	2,037,835	09-mai-07	17.16 - 19.62€
2006	pas de plan		
2005	1,938,309	29-juil-05	18.86€
2004	2,017,822	03 Dec 2004	18.00€
2003	1,686,682	05 Dec 2003	12.48€
2002	2,022,939	04 Dec 2002	7.93 - 8.86€
2001	2,017,894	05 Dec 2001	10.70€
2000	11,769,259	21-sept-00	15.30€

- 1) Prix d'achat de l'action au travers du PEG
- 2) Prix d'achat de l'action en direct

<sup>15</sup> [www.airbus.com](http://www.airbus.com)

## 7.2 Sources

<https://www.lafinancepourtous.com>

<https://www.urssaf.fr>

<https://www.amundi-ee.com>

<https://sharinbox.societegenerale.com/>

<https://www.airbus.com>

<https://www.amf-france.org/>

